

## VOTRE BUREAU D'ÉTUDES SPÉCIALISÉ EN ASCENSEURS

### À PROPOS D'ADLIFT CONSEIL

Spécialiste ascenseur depuis plus de 25 ans, ADLIFT Conseil met à la disposition de tous les professionnels de l'habitat collectif (syndics de copropriétés), de l'industrie et du secteur tertiaire (public ou privé) son expertise dans la **gestion et le suivi des contrats et travaux ascenseurs**.



#### Consultation maintenance / travaux

CONSULTER POUR  
FAIRE LE BON CHOIX

Vous souhaitez obtenir  
une offre de  
maintenance ou de  
travaux ?

La consultation de  
plusieurs prestataires  
vous apportera les  
meilleures conditions  
du marché.



#### Suivi d'exploitation

UN CONTRAT SUIVI EST  
UN CONTRAT MAÎTRISÉ

Nous mettons toute  
notre expertise à votre  
service pour  
renégocier vos  
contrats à chaque  
échéance, analyser les  
devis reçus et contrôler  
les interventions de  
maintenance et de  
dépannage de votre  
prestataire.



#### Contrôle Technique Quinquennal

LA SÉCURITÉ COMME  
PRIORITÉ

Obligatoire tous les 5  
ans, sur tout type  
d'établissement, ce  
contrôle s'articule  
autour des points de  
sécurité de votre  
appareil pour s'assurer  
de son état de  
conformité et de bon  
fonctionnement.



#### Diagnostic Technique et Plan d'Investissement

ANTICIPER POUR NE  
PAS SUBIR

Le « DTPI » vous offre  
une vision court,  
moyen et long terme  
des travaux à réaliser  
sur votre appareil.

Ce travail précis  
d'analyse vous  
permettra alors  
d'engager des travaux  
au moment que VOUS  
aurez choisi, avec le  
bon prestataire et au  
bon prix.



#### Maîtrise d'œuvre travaux

AVEC VOUS JUSQU'À  
LA RÉCEPTION

La phase de travaux  
doit respecter  
scrupuleusement les  
termes définis au  
cahier des charges sur  
lesquels l'Entreprise  
Titulaire s'est engagée.

Le Maître d'œuvre est  
alors garant du bon  
déroulé des travaux et  
de leur conformité  
administrative,  
technique et financière  
jusqu'à leur réception  
définitive.



**Audrey TRÉBILLAC**  
Gérante associée  
06 76 71 46 36



**Didier MOREIRA**  
Gérant associé  
06 43 29 64 14



[contact@adlift-conseil.fr](mailto:contact@adlift-conseil.fr)



[www.adlift-conseil.fr](http://www.adlift-conseil.fr)



## Consultation maintenance / travaux

### CONSULTER POUR FAIRE LE BON CHOIX

Les ascensoristes sont nombreux et se différencient notamment par leurs structure, implantation, ancienneté, produits, qualité et réactivité du service après-vente.

La consultation vous offre du choix en vous donnant accès à différents types d'entreprises en capacité de répondre à vos besoins sur votre secteur. Grâce à notre expérience et maîtrise des évolutions du marché, nous qualifions ensemble vos besoins et procédons à la **PRÉPARATION D'UN DOSSIER DE CONSULTATION**, l'**ANALYSE** des offres reçues et un **ACCOMPAGNEMENT** dans le choix de votre prestataire.

Suivant votre besoin, une **ASSISTANCE À MAÎTRE D'OUVRAGE** est proposée, nous nous assurons de la bonne mise en place des prestations conformément aux termes du nouveau contrat : programmation des téléalarmes, études de sécurité, identification des appareils, carnet entretien, etc...

### UN CONTRAT SUIVI EST UN CONTRAT MAÎTRISÉ

Un contrat doit évoluer et se synchroniser en permanence sur votre budget et vos besoins.

Pour garder la main, notre suivi d'exploitation vise à vous accompagner dans la gestion de votre contrat de maintenance afin de s'assurer que ce dernier réponde à vos exigences (durée, délais, prise en charge matériel, etc) et que le prix soit en adéquation avec la prestation effectuée par votre ascensoriste.

Il comprend notamment : un **BILAN CONTRAT**, une **RENÉGOCIATION** à chaque échéance, l'intégration de **CONDITIONS PARTICULIÈRES ADLIFT**, un **SUIVI ANNUEL** de maintenance, une **ASSISTANCE TECHNIQUE**, l'**ANALYSE** et **NÉGOCIATION DES DEVIS** reçus.



## Suivi d'exploitation



## Contrôle Technique Quinquennal

### LA SÉCURITÉ COMME PRIORITÉ

Le Contrôle Technique Quinquennal est à réaliser tous les 5 ans, sur tous les ascenseurs et sur tout type d'établissement.

Nous nous occupons de la **PLANIFICATION** de ce contrôle et de sa **RÉALISATION** par un organisme de contrôle partenaire accrédité COFRAC.

À réception du rapport, nous vous transmettons une **synthèse** vous informant des observations qui sont à traiter dans le cadre de votre contrat de maintenance par votre ascensoriste et celles qui peuvent faire l'objet des propositions chiffrées. Enfin, nous suivons le calendrier de **levée des observations** jusqu'à la remise d'une attestation par votre prestataire.

### ANTICIPER POUR NE PAS SUBIR

Le cycle de vie des principaux composants de votre ascenseur peut être anticipé. Toute l'importance de cette étude tient alors à ce que vous puissiez maîtriser le calendrier de travaux en fonction de vos exigences et du budget que vous souhaitez y consacrer, sans être pris au dépourvu.

Le Diagnostic Technique et Plan d'Investissement vise à présenter l'état global de votre installation en vue de définir les phases d'investissement nécessaires sur court, moyen et long terme.

Il comprend un **BILAN TECHNIQUE**, un **RAPPORT D'ÉVALUATION** avec décomposition de l'état des principaux organes sur la base de la vétusté et/ou obsolescence, de la conformité et du nombre de pannes sur 12 mois glissants. Nous orientons ensuite nos préconisations de travaux en définissant des **ENVELOPPES BUDGÉTAIRES**.



## Diagnostic Technique et Plan d'Investissement



## Maîtrise d'œuvre travaux

### AVEC VOUS JUSQU'À LA RÉCEPTION

Lorsque vous avez choisi votre prestataire en charge des travaux, la phase la plus importante débute et nécessite un contrôle rigoureux du bon déroulement des travaux sur les aspects de sécurité, délais et qualité. Le Maître d'œuvre est garant du bon déroulé des travaux et de leur conformité administrative, technique et financière.

La mission de Maîtrise d'œuvre vous permet de confier à un expert cette responsabilité de suivi de chantier jusqu'à la réception définitive sans réserve.

Il comprend l'**ORGANISATION DU CALENDRIER** d'exécution, les **RÉUNIONS DE CHANTIER** avec comptes-rendus, la **VALIDATION DES SITUATIONS** de paiement, la **RÉCEPTION DÉFINITIVE** avec **VALIDATION DES DOE**.